

Alexandre Malafaye

Président

Synopia

28, avenue de Friedland

75008 Paris

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-dessous quelques éléments de réponse pouvant figurer dans votre comparateur de gouvernance intitulé Syn'optic.

I. Dé-carriérer la politique : élus nationaux

- *Mandat présidentiel* : Mettre un terme à la monarchie présidentielle par la convocation d'une Assemblée constituante, chargée de proposer le texte d'une nouvelle Constitution. L'Assemblée constituante sera composée de membres élus et de membres tirés au sort, avec parité hommes/femmes. Aucun parlementaire des anciennes assemblées de la Ve République ne pourra y siéger. Le texte de la nouvelle Constitution sera soumis à référendum à l'issue des travaux de la Constituante.

- *Cumul des mandats* : La limitation du cumul des mandats (en particulier pour les parlementaires) doit être la plus stricte possible. Elle doit s'accompagner de la limitation du cumul des mandats dans le temps.

- *Ouverture et diversité* : Inéligibilité à vie pour toute personne condamnée pour corruption. Interdiction de l'entrée des lobbyistes dans l'enceinte du Parlement. Suppression du pantouflage, par l'obligation de démissionner de la fonction publique pour tout fonctionnaire partant travailler dans le privé.

- *Autres propositions* : Nous voulons instituer de nouveaux droits pour les citoyen.ne.s : droit de révoquer un-e élu-e en cours de mandat par référendum, sur demande d'une part du corps électoral ; droit de vote à 16 ans ; vote obligatoire et reconnaissance du vote blanc ; instauration du référendum d'initiative citoyenne ; droit de vote aux élections locales pour les étrangers en situation régulière. Nous rendrons obligatoire le fait de passer un référendum pour toute révision constitutionnelle ou ratification de traité européen.

II. Améliorer l'efficacité de l'action publique.

- *Assemblée nationale et Sénat* : Élection de l'Assemblée nationale au scrutin proportionnel. Suppression du Sénat et du Conseil économique, social et environnemental, remplacés par une Assemblée de l'intervention populaire, chargée, entre autres, d'émettre des avis sur l'impact économique et social des lois.

- *Gouvernement* : Instauration d'un régime parlementaire, dans lequel le Gouvernement détient le pouvoir exécutif et est responsable devant le Parlement

- *Activité parlementaire* : Les règles relatives au droit parlementaire devront notamment être définies par les membres de l'Assemblée constituante.

- *Autres propositions* : Suppression de la Cour de justice de la République : les membres du Gouvernement relèveront de la justice ordinaire.

III. Recréer du lien démocratique

- *Systèmes de vote* : Reconnaissance du vote blanc, en contrepartie du vote obligatoire. Généralisation de la proportionnelle à toutes les élections.

- *Éthique et déontologie* : Application des recommandations d'*Anticor* et *Transparency international*. Obligation pour un-e élu-e de rendre publique sa déclaration de patrimoine remise à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Suppression de la réserve parlementaire.

- *Participation des citoyens* : Référendum d'initiative citoyenne de révocation d'un-e élu-e. Référendum législatif d'initiative citoyenne. Création d'Assemblée de l'intervention populaire en remplacement du Sénat et du Conseil économique, social et environnemental.

- *Autres propositions* : Inscription dans la Constitution de la "Règle verte" (interdiction de prendre plus à la planète que ce qu'elle peut régénérer), du principe de non-marchandisation du corps humain et du droit de disposer de son corps en toute circonstance : liberté de conscience, droit à la contraception et à l'IVG, droit de mourir dans la dignité (y compris avec assistance).

IV. Repenser la gouvernance locale

Tout comme l'organisation des institutions à l'échelle nationale, les grands choix en matière d'organisation territoriale et, plus généralement, de démocratie locale doivent être décidés par le peuple dans le cadre du processus constituant que nous appelons de nos vœux, via la convocation de l'Assemblée constituante.

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

Les grands principes que nous défendrons dans ce cadre seront néanmoins les suivants :

- Une organisation territoriale dont l'architecture s'appuiera d'abord et avant tout sur les communes et les départements.
- De ce fait nous sommes défavorables au développement des Métropoles et à la concentration du pouvoir en leur sein, notamment du fait du caractère oligarchique et a-démocratique de leur fonctionnement
- Nous abrogerons donc la loi NOTRe, la loi MAPTAM ainsi que la loi de regroupement des Régions de janvier 2015 pour permettre de refonder l'organisation territoriale au plus près des citoyens et en visant l'égalité territoriale

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France insoumise